



Ce qu'en pense notre élu !



La Chambre d'agriculture de l'Aisne contribue, au quotidien, à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale de nos exploitations agricoles.

Pour remplir cette mission, la formation continue est un outil incontournable pour s'ouvrir aux techniques et modes de productions innovantes et pour assurer une montée en compétence. Ces actions de formation s'ouvrent à toutes les agricultrices, tous les agriculteurs et aux jeunes en phase d'installation.

Tous les cotisants VIVEA : chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants de solidarité peuvent ainsi bénéficier de formations pour une contribution réduite, voire nulle.

La régionalisation, la synergie des Chambres d'agriculture départementales des Hauts-de-France, l'expérience de chacun ont permis, au travers d'une mise en commun, d'enrichir l'offre de formation.

Des axes de formation se trouvent renforcés ou sont développés pour correspondre à la diversité des besoins : techniques innovantes, développement personnel, autonomie et multi-compétences, lien intergénérationnel et transmission des exploitations...

Nous vous invitons à parcourir cette offre de formations et à vous inscrire car la formation reste, pour nous agriculteurs, le meilleur outil pour notre adaptation et pour le développement de nos systèmes d'exploitation.

Robert Boitelle
Secrétaire Général de la
Chambre d'agriculture
de l'Aisne



FORMATION

Une offre de formation Hauts-de-France pour 2019

L'offre de formations 2018-2019 des Chambres d'agriculture des Hauts-de-France est formalisée.

Cette nouvelle édition a fait l'objet d'un travail de convergence et de réflexion partagée entre les différentes Chambres d'agriculture départementales à l'échelle régionale afin d'aboutir à une offre Hauts-de-France complète et innovante.

Avec ce panel Hauts-de-France, l'agriculteur ou le salarié bénéficie d'un choix élargi avec plus de 200 actions de formation réparties dans 12 thématiques répondant à des besoins aussi bien techniques, économiques,



règlementaires, administratifs ou encore technologiques.

Le catalogue de formation couvre ainsi tous les centres d'intérêts des actifs agricoles du territoire régional dans le respect des engagements de la Chambre d'agriculture de l'Aisne d'approcher la formation comme un outil d'accompagnement et d'aide à la décision, au profit du développement et de la compétitivité des entreprises agricoles.

Contact :
Damien Hubert

VIVEA plafonne la prise en charge formation depuis le 1^{er} janvier 2018

Afin de continuer à financer autant de stagiaires alors que l'enveloppe budgétaire est contrainte, le conseil d'administration de VIVEA instaure un plafond annuel par contributeur de 2 000 €.

VIVEA considère que ce dispositif permettra ainsi d'assurer une meilleure équité entre les contributeurs tout en limitant les dérives.

Chaque contributeur peut, à tout moment, consulter son crédit formation disponible sur son compte via un ordinateur ou via l'application mobile VIVEA. Les organismes de formation sont informés de la participation financière à demander au stagiaire en fonction du crédit disponible de celui-ci.

Le calcul du montant disponible se fait au moment de l'inscription du stagiaire

par l'organisme de formation sur l'extranet VIVEA. Le montant de la prise en charge de la formation est alors déduit du crédit annuel du stagiaire et la situation sera régularisée au moment du paiement du dossier.

Si le plafond de 2 000 € est atteint, l'organisme de formation facturera une contribution stagiaire ajustée au stagiaire.

Pour connaître votre montant disponible au regard de votre plafond, créez votre compte sur l'extranet VIVEA ou sur l'application et rendez-vous dans le menu «Autres dossiers» de votre espace personnel.

Contact :
**Edith
Tambouret**



Des formations «management» et «développement personnel»

Management des personnes

Le management est la mise en œuvre des moyens humains et matériels d'une entreprise pour atteindre ses objectifs. La plupart des exploitants agricoles n'ont pas bénéficié dans leur formation initiale d'enseignement au management des personnes ou à la gestion des relations humaines.

Pour répondre à ces situations et considérant qu'une mauvaise gestion du capital humain peut-être un facteur limitant du développement de l'entreprise agricole, la Chambre d'agriculture de l'Aisne a souhaité développer une formation qui cible : la connaissance de soi et d'autrui, la définition des droits et devoirs de chacun, la gestion d'un salarié à plusieurs, l'organisation du travail à plusieurs et la délégation, la gestion de la communication et en sachant prévenir et gérer les conflits.

Cette formation innove par son format puisqu'elle vise à travailler essentiellement sur la posture et le comportement qui permet de préserver des relations constructives avec ses salariés et entre les associés et qui favorise la responsabilisation et la motivation des individus.

Témoignage :

«Tout l'intérêt de cette formation est notamment d'apprendre à communiquer. Lorsque que l'on est en situation professionnelle en famille, on ne communique pas de la même façon que dans un contexte non familial. De plus, en situation management coopératif, il est indispensable d'appréhender ses associés pour définir où l'on veut aller, comment y aller ensemble avec les points de caractère propre à chacun et savoir rester constructif» Arnaud Hoche, exploitant agricole.

Horse-coaching

Il est impossible de mentir avec les chevaux ! Partenaire de l'homme, le cheval est un miroir du comportement humain. Véritable expert en communication non-verbale, le cheval donne une réponse immédiate à nos comportements dans l'exercice de l'autorité. Il nous apporte un regard nouveau sur les rapports entre humains.

Par la proposition d'un module de Horse-coaching, la Chambre d'agriculture a souhaité accompagner les chefs d'exploitation dans leur développement personnel en leur permettant de se situer dans leur leadership et leur mode relationnel et d'enrichir ou adapter leurs habitudes de communication.

Témoignage :

«Ce type de méthode nous permet de sortir des sentiers battus... : nous étions dans un manège face à un cheval et sans le toucher nous devions le faire avancer, trotter, galoper... L'idée était de découvrir l'impact de ses gestes dans sa relation aux autres grâce au cheval. Si au début, ce type de formation peut faire peur, finalement ça ne fait pas peur du tout. On apprend à se découvrir, voire à se redécouvrir. On sort de l'exploitation, on prend du temps pour soi. C'est utile car ce qu'on découvre, on apprend à le mettre en place dans sa vie de tous les jours». Benoit Druart, exploitant agricole.

Contact :

Damien Hubert

La formation des salariés

L'employeur de main d'œuvre a des obligations concernant la formation de ses salariés. Il a le devoir d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi. Les formations ont lieu généralement sur le temps de travail à l'initiative de l'employeur et quel que soit le contrat de travail. Des formations spécifiques à la santé et la sécurité sont obligatoires pour conduire un engin ou manipuler des produits dangereux.

L'employeur participe également au financement des formations par le paiement de contributions obligatoires. Cette contribution est collectée par la MSA et versée au FAFSEA. Ce dernier est l'organisme de formation pour les salariés agricoles qui propose l'accompagnement à l'effort de formation (AEF) permettant la prise en charge partielle des frais liés à la formation des salariés.

Au-delà de cette obligation, la formation permet aux salariés de les aider à rester performants dans leurs fonctions, d'appréhender les différentes évolutions que connaît le monde agricole (technologiques notamment) et stimule leur motivation et leur satisfaction. Pour l'employeur, la formation de son salarié permet de favoriser son autonomie, sa responsabilisation et de développer de nouvelles compétences. Un plan de formation de ses salariés bien raisonné peut ainsi être synonyme d'efficacité, d'économie et/ou de création de valeur ajoutée.

Avec la volonté d'accompagner et de développer la formation des salariés agricoles, la Chambre d'agriculture propose, dans son offre de formation, des actions à destination des salariés agricoles. Ces formations correspondent aux besoins exprimés ou identifiés pour permettre aux salariés de développer leur compétence, leur autonomie et leur qualification.

Contact :

Edith Tambouret



Une offre diversifiée...

...Des modules techniques pour permettre aux salariés de savoir s'adapter aux besoins techniques et aux nouvelles évolutions : soudeur, électricité, maçonnerie, toiture, valoriser la programmation sur ses tracteurs, utiliser du matériel de guidage...



...Des modules réglementaires pour permettre aux salariés de travailler en toute sécurité et légalité : Certiphyto, CACES, Sauveteur Secouriste au Travail, Bio sécurité en élevage...



...Des formations à la demande pour répondre à l'ensemble des besoins des salariés et/ou des employeurs sur toutes les thématiques liées au métier de salarié agricole.



Une rentrée placée sous les meilleurs auspices au CFA

La rentrée 2018 s'est présentée sous les meilleurs auspices au CFA Horticole de Laon avec des effectifs en nette augmentation. Ce sont, en effet, près de 230 apprenants qui ont rejoint les différentes formations dispensées par l'établissement du CAP au BTS.



L'apprentissage a le vent en poupe et ce d'autant plus qu'il permet de se former au plus près des besoins des professionnels et qu'il est un outil d'insertion désormais incontournable et incontestable.

Autre atout considérable, le CFA Horticole de la Chambre d'agriculture de Laon a, en outre, su s'adapter aux besoins et aux défis impulsés par les vicissitudes du marché de l'emploi et contribue de ce fait à l'employabilité de nos jeunes. C'est dans cette perspective que la nouvelle formation BTS APV a été mise en place. Elle s'inscrit dans cette volonté de la Chambre d'agriculture de l'Aisne d'être à la pointe de l'innovation et du dynamisme en matière de formation. Une adaptation exigée et impulsée par les nombreux changements et autres défis majeurs qui jalonnent le monde agricole et à laquelle nous sommes en capacité de répondre.

L'établissement profite également de sa politique d'ouverture et d'accompagnement ajustée aux besoins de nos publics et aux exigences des professionnels du métier.

Le CFA tire, en outre, sa renommée de la réussite des apprenants aux examens ponctuée de nombreuses mentions et poursuite en études supérieures.

Dans cette lignée, au programme de cette rentrée, de nombreux projets qui ont pour but d'ouvrir les apprentis à de nouveaux domaines pour améliorer encore la qualité de l'enseignement.

En effet, tout au long de l'année, de nombreux projets enrichiront les acquis des jeunes apprenants :

- voyages pédagogiques en Angleterre et en Italie : découverte des jardins et du patrimoine de Londres et de Rome,
- sorties culturelles : action «apprentis au cinéma» et «PEPS» dans les murs,
- sorties pédagogiques : Jardins Mosaïc de Versailles, cimetières militaires américains et britanniques, Sénat, stage «pierre sèche» dans le Lot.

Sans oublier, la prévention des risques professionnels auprès des apprenants, en leur inculquant les bons gestes, les bonnes postures et l'appréhension des risques dans leurs métiers respectifs par l'intermédiaire d'actions menées avec la MSA de Laon.

Contact :
François Diot

Immersion au cœur de l'atelier d'un concessionnaire de matériels agricoles pour les BTS agronomie productions végétales

Vendredi 14 septembre, les BTS APV 1ère année ont eu l'occasion de mettre en adéquation les cours théoriques avec l'observation réfléchie et l'analyse pratique d'un atelier d'entretien des agroéquipements, à l'occasion d'une visite d'une concession agricole. Une véritable immersion au cœur d'un atelier de réparation de matériels agricoles.

Les apprentis ont, dans un premier temps, procédé à une observation scrupuleuse de l'atelier de la concession «David SA» située à Laon et à Soissons afin d'en évaluer les fonctionnalités.

Ils ont dû, dans un second temps, réaliser un plan intégrant soit des propositions d'aménagement qu'ils pourront soumettre et appliquer au sein de leur lieu d'apprentissage, ou alors réaliser la conception d'un atelier dans son intégralité au sein de leur exploitation.

A l'image de cette visite, le parcours de formation des BTS APV sera ponctué de visites à vocation pédagogique au plus près des besoins des professionnels du monde agricole.

Cette nouvelle formation s'annonce très enrichissante et très prometteuse.

Contact :
François Diot



Comment obtenir le Certiphyto?

Pour le renouvellement de diplôme et la formation initiale, trois voies d'accès possibles :

1. validation d'un diplôme agricole obtenu il y a moins de 5 ans à condition de pouvoir justifier d'une activité professionnelle en rapport avec l'utilisation des produits phytosanitaires. Voir la liste des diplômes éligibles sur le site internet.
2. test d'1 h 30 sous forme de QCM (Questionnaire à choix multiples)
3. formation de plusieurs jours avec vérification des connaissances acquises d'une heure pour les formations initiales et sans test pour les formations de renouvellement

Durées et seuils de réussite aux tests pour la formation :

- utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques, la durée de formation pour le renouvellement est de 7 h. Pour la formation initiale :
 - décideur en entreprise soumise à agrément
 - durée de formation : 21 h
 - seuil de réussite : 20/30
 - décideur en entreprise non soumise à agrément

durée de formation : 14 h
seuil de réussite : 15/30

- opérateur
durée de formation : 14 h
seuil de réussite : 12/20

- mise en vente des produits phytopharmaceutiques : la durée de formation pour le renouvellement est de 7 h, pour la formation initiale de 21 h. Le seuil de réussite est 20/30.

- conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : la durée de formation pour le renouvellement est de 14 h, pour la formation initiale de 28 h. Le seuil de réussite est 25/30.

Retrouvez toutes les informations sur le Certiphyto sur le site des Chambres d'agriculture Hauts-de-France :

<https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/environnement-territoires/phyto-sanitaires/certiphyto/>

Contact :

Carole Dine-Mouchet

Une nouvelle directrice au CFA



Alice Martinet

Depuis le 1^{er} octobre 2018, Alice Martinet a pris ses fonctions de directrice du CFA départemental ainsi que du CFA horticole de la Chambre d'agriculture de l'Aisne.

Au-delà de cette mission, elle a en charge avec Damien Hubert, la gestion du dossier de la formation continue, avec le concours d'Edith Tambouret.

ACTU EN BREF

NOS PUBLICATIONS

Le catalogue des formations des Chambres d'agriculture Hauts-de-France

Le calendrier des formations des Chambres d'agriculture Hauts-de-France

Retrouvez ces publications sur www.aisne.chambre-agriculture.fr à la rubrique **PUBLICATIONS**



Champs d'actions - Spécial Formation
Janvier 2019

1, rue René Blondelle - 02007 Laon cedex
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax. 03 23 22 51 40
www.aisne.chambre-agriculture.fr

Directeur de la publication : Olivier DAUGER

Rédacteur en chef : Airy DARBON

Chargée de communication : Camille NIAY
03 23 22 50 66 - camille.niay@ma02.org

Conception - Impression :

SETA - 03 23 22 50 28

Crédits photos : Agriculteur de l'Aisne, Ccvision, Chambre d'agriculture

FORMATIONS

20 février : L'élevage des génisses laitières : démarrage du veau 0-6 mois, à La Capelle

25 février : Utiliser son smartphone, à Laon

25 février : Atelier Mes P@rcelles : gérer ses débuts et fins de campagne culturale, à Laon

25 février : Gérer le territoire de son exploitation, à Laon

14 et 28 février : FMD - Analyser la rentabilité et la viabilité d'un projet, à Laon

6 et 20 mars : Formation au parage des bovins, à La Capelle

Retrouvez l'intégralité de l'offre de formation et inscrivez-vous sur le site des Chambres d'agriculture Hauts-de-France, menu «Formations».

www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer